



République Française
Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 2010612025
ID : 077-217703818-20250613-DEL_202517-DE

Délibération du Conseil Municipal
de la commune de Quiers
Vendredi 13 juin 2025

DEL-2025-17

Le vendredi treize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six juin deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

OBJET : Projet de stockage CO₂ à Grandpuits- Avis du conseil municipal.

Le Conseil municipal de la commune de Quiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO₂ sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO₂ incluent la possibilité de fuites de CO₂, qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

Considérant que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Le conseil municipal demande :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO₂ à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA.
2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix contre et 2 abstentions, des membres présents donne un avis défavorable au projet de stockage de CO₂ sur la commune de Grandpuits et demande l'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO₂ porté par la société C-QUESTRA et le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Quiers, le 13 juin 2025

Le Maire, Davy BRUN

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Quiers. The seal contains the text 'MAIRIE DE QUIERS' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the year '17720' at the very bottom. In the center of the seal is a coat of arms. A large, dark, handwritten signature is written over the seal and extends to the right.